

Présentation des Etats généraux du travail social

1. Contexte

La Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a mis en lumière une évolution de la demande de travail social liée aux évolutions des politiques sociales :

- Une remise en cause de la posture traditionnelle des professionnels, avec des attentes de plus en plus nombreuses et parfois contradictoires ;
- Des organisations de travail et des pratiques de management pas toujours adaptées ;
- Un risque d'isolement des travailleurs sociaux, source de repli et d'usure professionnelle ;
- Un risque de malentendus sur les responsabilités des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des différentes politiques sociales.

Ces constats ont conduit à faire de la refondation du travail social un axe important du plan Pauvreté. **C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de lancer des Etats généraux du travail social**, élargis à l'ensemble des champs d'intervention du travail social, afin de préparer un plan d'actions pour donner aux politiques sociales les professionnels dont elles ont besoin pour leur mise en œuvre.

2. Enjeux des Etats généraux du travail social

- Reconnaître et soutenir le travail social en rendant les travailleurs sociaux acteurs des politiques publiques de cohésion sociale, en redonnant du sens à leurs actions et en mettant en adéquation les besoins des usagers et les réponses aux problématiques sociales actuelles ;
- Faire évoluer le regard porté sur le travail social par la société et les usagers ;
- Faire évoluer le regard des travailleurs sociaux sur les usagers.

3. Objectifs des Etats généraux du travail social

- Analyser l'adéquation entre les pratiques de travail social, les attentes des usagers et les problématiques sociales actuelles ;
- Identifier et prioriser les leviers d'actions sous forme de propositions concrètes ;
- Valoriser et mieux reconnaître l'apport du travail social à la mise en œuvre des politiques sociales ;
- Construire un plan d'actions pour réinventer le travail social de demain.

Cette réflexion doit s'appuyer sur la prise en compte de l'évolution des publics et de leurs attentes. Elle doit permettre de travailler à une meilleure coordination des intervenants autour des parcours des usagers et de prendre davantage en compte la complémentarité des métiers et des professionnels de l'intervention sociale.

LA DEMARCHE DES ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL

1. Principes qui sous-tendent la méthode des Etats généraux du travail social

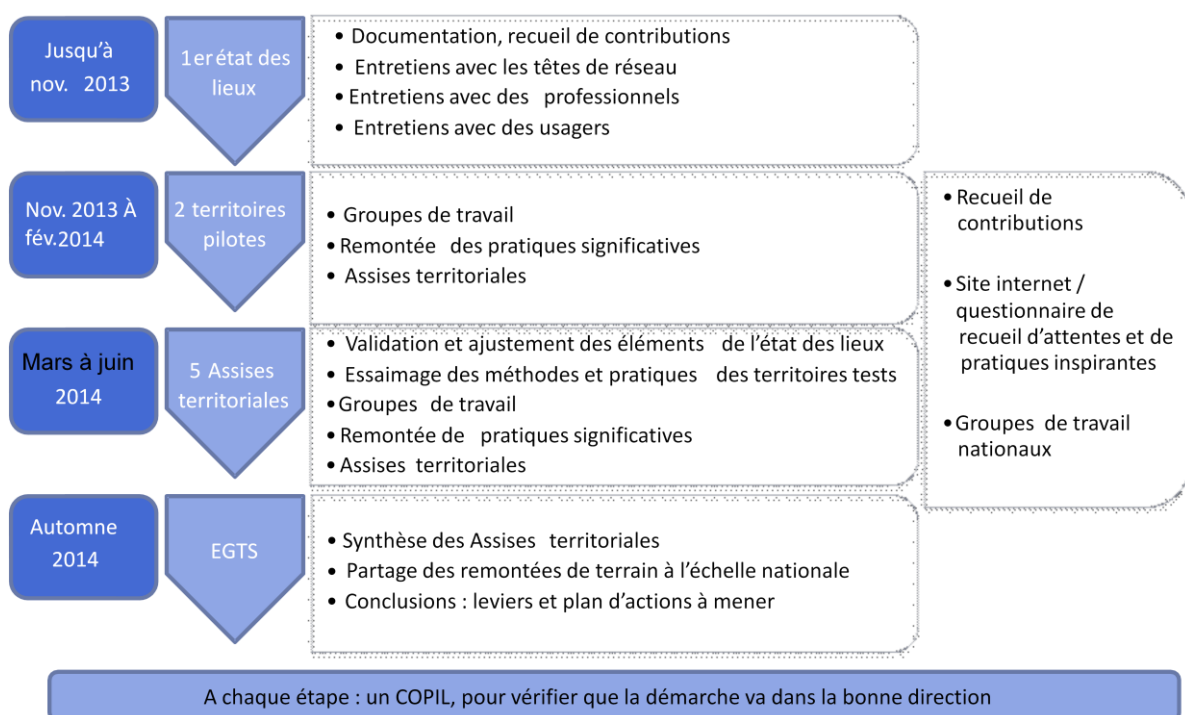
- Permettre aux acteurs de terrain et aux usagers de s'exprimer, de faire entendre leurs positions et leurs points de vue ;
- Faire émerger des consensus sur les évolutions à impulser pour faire évoluer les pratiques et améliorer les accompagnements mis en œuvre, les organisations de travail, la coordination des acteurs, la formation des travailleurs sociaux, etc. ;
- Mettre en valeur les pratiques inspirantes existantes, les capitaliser et en assurer la diffusion, tant dans le cadre de la formation que dans les organisations de travail.

2. Acteurs impliqués

Le processus des Etats généraux du travail social vise à organiser une démarche de réflexion et élaborer des pistes d'actions, en associant pleinement l'ensemble des acteurs concernés à l'élaboration d'un diagnostic ascendant et de propositions d'actions. Ils doivent donc impliquer de manière large:

- Les élus locaux
- Les professionnels de terrain
- Les représentants des employeurs des travailleurs sociaux
- Les représentants des établissements de formation en travail social
- Les représentants de l'encadrement des travailleurs sociaux
- Les autres professionnels en lien avec les travailleurs sociaux
- Les bénévoles
- Les personnes concernées/usagers

3. Etapes et calendrier



FOCUS SUR LES ASSISES TERRITORIALES

1. Objectifs des Assises territoriales

- Associer pleinement les acteurs de terrain à l'élaboration d'un diagnostic ascendant et des propositions d'actions ;
- Impulser des dynamiques territoriales qui perdurent au-delà de la clôture de la démarche ;
- Formaliser des propositions qui alimentent les Etats généraux.

2. Un processus ascendant permettant d'alimenter la réflexion nationale

La démarche des assises territoriales doit être un processus de réflexion sur plusieurs mois qui pourra être prolongé au-delà des Etats généraux du travail social. Elle a donc vocation à enclencher ou à prolonger une dynamique territoriale sur le thème du travail social.

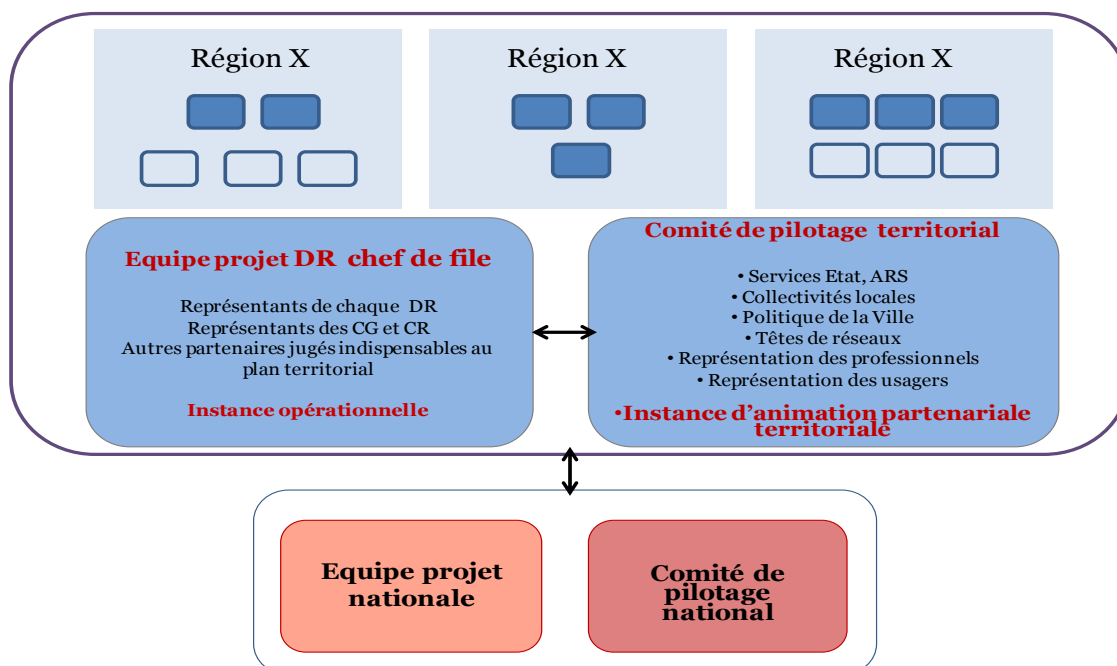
La démarche territoriale vise donc à repérer ou susciter des démarches de réflexion autour du travail social, en s'appuyant selon les besoins sur des groupes de travail ad hoc composés des divers acteurs du travail social et des politiques sociales à l'échelle du territoire ou sur des instances existantes.

Ces travaux seront synthétisés par un Comité de pilotage territorial en charge d'organiser et de suivre la démarche, en mobilisant les acteurs et en veillant à la mobilisation des groupes et instances susceptibles de contribuer à la réflexion. Les travaux produits permettront d'alimenter les réflexions au niveau national.

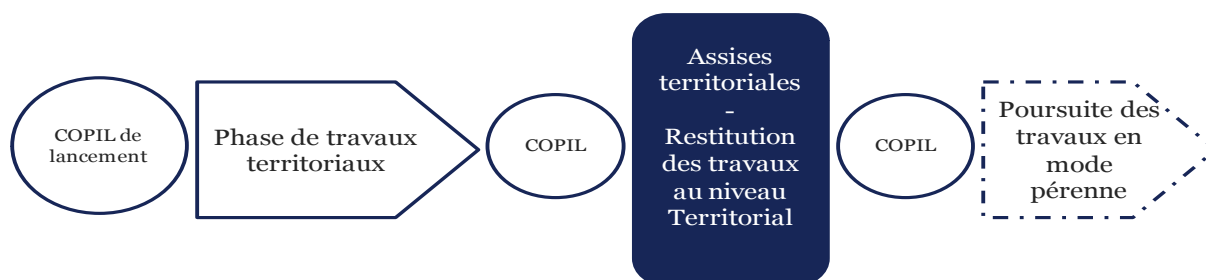
3. Organisation des Assises territoriales

L'échelle des groupes de travail (interrégionale, régionale, départementale, communale...) est au libre choix des territoires et des coopérations existantes, afin de mettre en place l'organisation la plus pertinente à partir des thématiques choisies et des réalités de chaque interrégion.

Les territoires pourront, bien sûr, échanger entre eux et partager leurs expertises afin d'alimenter leurs travaux. L'équipe projet nationale est l'instance qui collectera, capitalisera et redéployera ces informations.



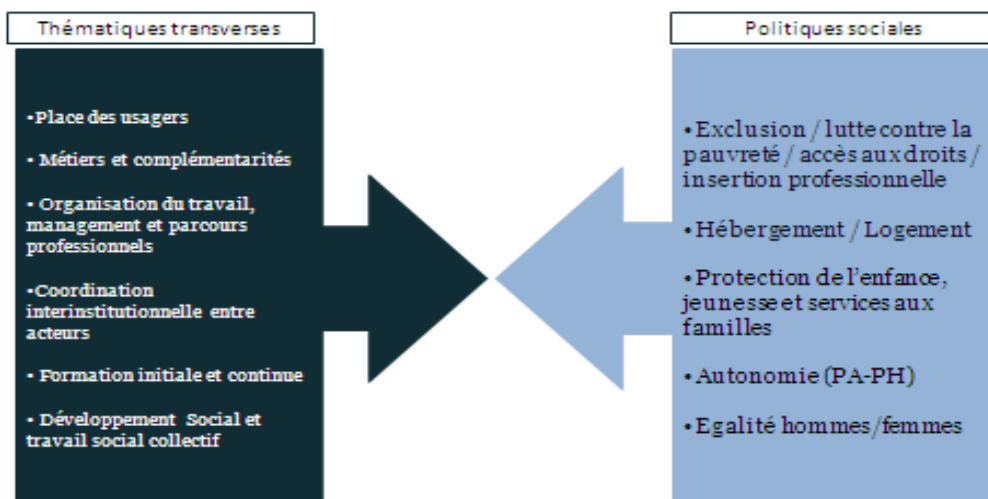
4. Les étapes des Assises territoriales



5. Thématiques des assises territoriales

Dans le cadre des travaux préparatoires à la démarche, six grandes thématiques transverses ont été identifiées. Les assises territoriales devront permettre d'étudier et d'analyser ces grandes thématiques (acteurs concernés, points de blocages et pratiques significatives existantes, leviers d'actions...) et les politiques sociales associées.

Etant donnée l'ampleur des champs couverts, chaque territoire sera en charge de traiter **une thématique transverse à travers le prisme de l'ensemble des politiques publiques, et une politique publique, sous le tamis de l'ensemble des thématiques transverses**. Cependant, il reste libre de traiter, le cas échéant, en parallèle des thématiques supplémentaires.



6. Répartition des thématiques par territoires

Territoire	Thématique transverse	Politique sociale
Grand-sud*	Place des usagers	Hébergement logement
Sud-est*	Place des usagers	Lutte contre les exclusions
Est	Coordination interinstitutionnelle entre acteurs	Egalité hommes-femmes
Nord	Développement social et travail social collectif	Lutte contre les exclusions
Sud-ouest	Organisation du travail, management et parcours professionnels	Autonomie
Ile de France	Métiers et complémentarités	Hébergement logement
Ouest	La formation initiale et continue	Protection de l'enfance, jeunesse et services aux familles

*Territoire pilote